



Du 08 au 09
juin 2013

53%

de réduction sur les appels vers
l'international * (soit 70F TTC/min)

* Vers toutes les destinations d' : EUROPE - USA - CANADA - CHINE

Offre réservée aux clients illico et fixe prépayé

Info : 112

RDV la semaine prochaine
pour d'autres surprises !

N°610

du 07
JUN
2013



Pour la Patrie

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.5 FOOTBALL/MATCHAMICAL

Les Eperviers se rassurent avant d'affronter les Lions Indomptables du Cameroun dimanche

P.3 Financement public des partis politiques

L'Exécutif pose la condition de prise en charge des délégués des candidats dans les bureaux de vote

* Le financement des activités des partis fixé à l'après-législatives.

P.4

Par rapport à la campagne précédente

Prévision d'une légère hausse de la production céréalière au Togo



Gilbert Bawara, Ministre de l'Administration Territoriale

P.3

Vote des élus créant le FADEB

Vers la structuration de l'appui aux communautés de base

P.3 Projet d'amélioration de l'état nutritionnel des enfants

L'UE et l'UNICEF visent 240 nouveaux villages et 112 centres de santé au Togo

P.4 Réaménagement dans les dépenses gestion 2013

Réaménagement dans les dépenses gestion 2013
Grosse coupe dans la Défense, des projets de l'enseignement supérieur et de la santé annulés



moovforfaits



no limit

Communiquez autrement avec nos forfaits jour et weekend !

groupe etisalat



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



Prix: Togo, Bénin, Burkina: 250CFA Zone CFA: 300 F Europe et autres pays: 1 euro --- Abonnement: Contacter 22 61 35 29 / 90 05 94 28



**DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
(TOGO TELECOM)**

**Acquisition des Matériels et Mobiliers pour le Personnel
Appel d'Offres National N°065/TGT/DG/DML/PRMP**

Date de lancement de l'Avis : **26 avril 2013**

TOGO TELECOM agissant pour son propre compte, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition des Matériels et Mobiliers pour le personnel.

1. Sont admises à concourir toutes les personnes morales, spécialisées dans le domaine et justifiant de moyens techniques et financiers pour l'exécution du présent appel d'offres (cf. Dossier d'Appel d'Offres).

2. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations ou adresser des correspondances à l'attention de :

Attention de : Manfeidjéou BANEZI, Personne Responsable des Marchés Publics à TOGO TELECOM,

Ville : LOME Boîte postale : 333 Pays : TOGO

Numéro de téléphone : +228. 22 53 45 55, 22 34 13 69

Numéro de télécopie : +228. 22 21 03 73

Adresse électronique : mbanezi@togotelecom.tg

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après tous les jours ouvrables de **07 h à 11h30 et de 15h à 17h00**.

4. Les exigences en matière de pièces administratives sont :

Pour les entreprises installées dans l'espace UEMOA :

- a) Une copie légalisée de la carte d'opérateur économique en cours de validité ;
- b) Une copie légalisée de l'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- c) Une copie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- d) L'original du quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ;
- e) Une copie légalisée de l'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- f) Une copie légalisée de l'attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale datant de moins de trois (03) mois ;
- g) Une copie légalisée de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les entreprises non installées dans l'espace UEMOA:

- a) Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ou toute pièce en tenant lieu ;
- b) Attestation de non faillite (original) datant de moins de 3 mois ;
- c) Attestation de domiciliation bancaire au Togo ;
- d) L'original de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation (pour les marchés antérieurs réalisés au Togo à compter de septembre 2011).

5. Pour être qualifiés, les candidats devront :

- Produire un extrait du compte et du bilan certifié des trois (03) dernières années ;
- Fournir la preuve d'une disponibilité financière égale au moins à la

moitié de son offre financière.

6. Le délai d'exécution du marché est de **Sept (07)** mois à compter de la notification du marché.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet à la porte 007 de la Direction Générale de TOGO TELECOM dont l'adresse est ci-dessous indiquée, ou l'acheter au même lieu, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) F CFA, contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez-de-chaussée à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM

Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté

BP : 333 Lomé – Togo

Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01

Télex : 5245 TG

Fax : (228) 22 21 03 73

E-mail : spdggt@togotelecom.tg

Site Web: www.togotelecom.tg

8. Le paiement du coût du dossier se fera par chèque ou en espèces.

9. Les offres, rédigées en langue française doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de trois millions (3 000 000) de francs CFA délivrée par une banque de la place ou toute autre banque ayant une correspondance ou une représentation au Togo. La banque étrangère devra fournir la preuve de sa correspondance et l'engagement de la banque correspondante.

Les offres devront être déposées, sous plis fermé, au plus tard le **11 Juin 2013 à 9H 00 T.U** au Secrétariat Administratif du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée **porte 12**.

La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration du délai de validité de l'offre.

Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.

10. Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

11. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis le **11 Juin 2013 à 9H 30mn** dans la Salle de Réunion du rez-de-chaussée du nouveau siège de TOGO TELECOM.

12. Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est conforme pour l'essentiel et évaluée la moins-disant et qui satisfait aux conditions de qualification requises.

**Le Directeur Général,
Pétchétibadi BIKASSAM**

Financement public des partis politiques

L'Exécutif pose la condition de prise en charge des délégués des candidats dans les bureaux de vote

* Le financement des activités des partis fixé à l'après-législatives.

Late Pater

« Le code électoral prévoit que tout parti ou regroupement de partis ou candidat indépendant pourra bénéficier de la participation de l'Etat à la prise en charge de ses délégués dans les bureaux de vote, à condition qu'il ait obtenu au moins 2% des suffrages exprimés. Il s'agit d'une mesure de précaution et de prudence pour ne pas encourager des candidatures fantaisistes ». C'est la réponse donnée aux députés par le commissaire du Gouvernement, Gilbert Bawara, ministre de l'Administration territoriale, au cours de l'étude en commission du projet de loi portant financement public des partis politiques et des campagnes électorales. Cependant, aucune référence n'est faite sur la base du calcul des 2% des suffrages exprimés. L'un dans l'autre, faudrait-il insinuer une application de la condition des 2% après les prochaines législatives ? Surtout qu'il est déjà fait une distinction dans la mise en vigueur du même projet de loi (devenu loi depuis le vote positif des députés le 5 juin 2013). « Il convient de préciser que seul le financement des campagnes électorales de 2013 sera couvert par cette enveloppe (ndlr : montant de cinq milliards de francs Cfa pour les dépenses relatives aux législatives de 2013 inscrits dans le collectif budgétaire de 2013) et que celui des activités des partis politiques ne sera effectif qu'après la publication des résultats issus de ces élections conformément aux dispositions de l'article 7 nouveau de la présente loi », a expliqué Gilbert Bawara.

Qu'à cela ne tienne, dans les sphères du pouvoir de Lomé, il se dit que la trouvaille a son fondement dans les rounds de dialogue tenus en septembre et novembre 2012 à la Primature, pour arriver à solidifier la transparence et accroître la crédibilité du processus électoral en cours. Une bonne chose en soi, dira-t-on, surtout que la finalité est d'aider les candidats à garantir la présence continue de leurs délégués, de l'ouverture jusqu'à la fermeture des bureaux de vote. Autre précision : il ne devra s'agir que d'une aide, non une prise en charge totale des frais que nécessite le déploiement des observateurs pour constater le bon décompte des voix.

Logiquement, il faudra attendre un prochain décret pour découvrir les conditions et les modalités de cette contribution financière de l'Etat.

Pour le reste, le projet de l'Exécutif portant financement public des partis politiques et des campagnes électorales est aisément avalé par la majorité des députés. Juste après quelques corrections de forme. Dans le cadre des campagnes électorales, pour les législatives, un décret va fixer les conditions



Gilbert Bawara, Ministre de l'Administration Territoriale

d'éligibilité et les modalités de répartition pour bénéficier de la contribution de l'Etat. Pour l'élection présidentielle, ce financement est ainsi réparti : 60% du montant de la contribution financière de l'Etat répartis à égalité entre tous les candidats ; 40% répartis proportionnellement aux suffrages obtenus entre les candidats ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés. Quant au financement des

activités des partis et regroupements de partis politiques, l'aide de l'Etat est répartie proportionnellement à la représentativité de chacun d'eux selon trois modalités : a) 70% alloués aux partis et regroupements de partis politiques légalement constitués sur la base des critères alternatifs suivants : avoir obtenu au moins 5% des suffrages exprimés sur le plan national à l'occasion des

dernières élections législatives, avoir obtenu au moins cinq élus à l'occasion des dernières élections législatives, avoir recueilli au moins 10% des suffrages exprimés sur le plan national à l'occasion des dernières élections locales ; b) 20% alloués aux partis et regroupements de partis politiques légalement constitués au prorata du nombre de femmes élues à l'occasion des dernières élections législatives ; c) 10% alloués aux partis et regroupements de partis politiques légalement constitués au prorata du nombre de femmes élues à l'occasion des dernières élections locales.

Les fonds publics encaissés sont soumis au contrôle de la Cour des comptes. Les manquements constatés peuvent entraîner soit la perte du droit à la subvention de l'Etat pour la prochaine campagne électorale ou pour l'exercice qui suit cette décision, soit le remboursement partiel ou total des sommes perçues, soit encore les deux sanctions cumulativement. Encore que, au préalable, il faudra tenir une bonne comptabilité et établir le rapport d'activités et le rapport financier.

Vote des élus créant le FADEB

Vers la structuration de l'appui aux communautés de base

Jusqu'alors, l'appui aux priorités des communautés de base a souvent manqué de méthode. Distribution de houes, de coupe-coupe et autres matériels de travail par-ci, prêts consentis à des groupements de femmes ou de paysans par-là, la démarche suscite moult commentaires. L'autorité en est certainement consciente, en initiant finalement le projet de loi portant création du Fonds national d'appui au développement à la base (Fadab) adopté mercredi par les élus du peuple. Histoire de mettre un peu de la méthode dans les interventions de l'Etat.

Le Fadab est un établissement public à caractère économique et social, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière placé sous la tutelle du ministre en charge du développement à la base. Sa mission consiste à mobiliser et à mettre à la disposition des communautés de base des financements de proximité en faveur de la création d'emplois temporaires à travers la réalisation d'infrastructures sociocommunautaires et économiques, ou d'emplois durables par le moyen d'activités génératrices de revenus, de l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables, du développement de

micro et de petites entreprises locales et de fortes synergies avec les réseaux locaux, régionaux et nationaux de micro-finance en appui aux initiatives individuelles et communautaires.

Au titre de cette loi, « communautés à la base » s'entend les sociétés coopératives, les groupements d'intérêt économique (GIE) et les communautés de développement à la base (CDB). Les infrastructures sociocommunautaires visées sont du domaine de l'hydraulique, de l'énergie, de l'éducation, de la santé-hygiène, du sport et les pistes de desserte et ouvrages de franchissement. Celles économiques sont celles qui contribuent à générer des revenus, notamment les marchés, les magasins de stockage, les aires de séchage, les plateformes multifonctionnelles, les micros et petites unités de transformation agroalimentaire.

Les ressources financières du Fonds sont constituées par une dotation de base pour le démarrage, une dotation budgétaire annuelle de l'Etat, les ressources financières mises à sa disposition par les partenaires techniques et financiers, les organismes non

suite à la page 4

Projet d'amélioration de l'état nutritionnel des enfants

L'UE et l'UNICEF visent 240 nouveaux villages et 112 centres de santé au Togo

D'après la délégation de l'Union européenne au Togo et l'UNICEF, trois enfants sur dix au Togo présentent un retard de croissance, qui est un des effets de la malnutrition chronique. Selon l'enquête MICS4 menée au Togo en 2010, un enfant sur dix n'atteindra pas son cinquième anniversaire à cause de la mortalité élevée chez les jeunes enfants. Une grande partie de ces décès est due à des maladies évitables comme le paludisme (26%), la pneumonie (10%), la diarrhée (11%). Lors d'une conférence de presse conjointe mardi à Lomé, l'institution européenne et l'agence onusienne ont affirmé que les enfants sont rendus plus vulnérables à ces infections à cause d'une malnutrition sous-jacente.

Cette situation justifie le projet dit d'« Amélioration de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans à travers une approche communautaire au Togo ». Lancé en juillet 2011, il a pour objectif la lutte contre la malnutrition, à travers des interventions de prévention mais aussi de prise en charge thérapeutique des enfants de moins de cinq ans malnutris au niveau communautaire. Il couvre l'ensemble du pays, consolide les acquis du programme de lutte contre la malnutrition qui avait été initié par le ministère de la Santé, avec l'appui



Patrick Spirlet, Chef de la Délégation de l'UE au Togo

de l'UNICEF, et vise à étendre les interventions – à terme en janvier 2014 – dans 240 nouveaux villages et 112 centres de santé (USP).

Ami-parcours, mardi dernier, l'UE et l'Unicef ont révélé que 6700 enfants malnutris ont pu être pris en charge par le projet, qui a également associé deux campagnes de supplémentation en Vitamine A. D'une durée de trente mois, ce programme est entièrement financé par l'Union européenne à travers le 10ème FED à hauteur d'un milliard cent quinze millions deux cent de francs Cfa. Il associe, entre autres, la formation et le recyclage du personnel de santé et des agents de santé communautaire sur la prévention et la prise en charge de la malnutrition, l'approvisionnement en aliments thérapeutiques, médicaments, ustensiles, matériels

anthropométriques et support de gestion. L'accent est mis sur la

communication. Les femmes enceintes et allaitantes reçoivent un paquet d'activités intégrées sur la santé de l'enfant, l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et l'hygiène.

Intervenant au cours de la conférence de presse, le chef de la délégation de l'Union européenne au Togo, Patrick Spirlet, a indiqué que « le développement d'un pays est étroitement lié à celui des enfants. Il est donc crucial d'investir dans les domaines de la santé, de l'assainissement et de l'enseignement primaire. L'appui de l'institution que je représente au Togo, vise à soutenir les efforts déjà

mis en œuvre par le pays dans ces domaines d'intervention ». « Combiner l'accès à l'eau et à l'assainissement avec la promotion de l'hygiène, la promotion d'une alimentation adéquate et la prise en charge des enfants malnutris constitue une stratégie coûteuse pour faire reculer la mortalité des enfants de moins de cinq ans au Togo et vient en renforcement des mesures déjà prises par le gouvernement et l'ensemble des partenaires », a ajouté pour sa part le Dr Van Steirteghem, représentante de l'UNICEF.

COMMUNIQUÉ DE TOGO TERMINAL

Les activités sur le Terminal à conteneurs de Togo Terminal ont connu du mercredi 29 mai au dimanche 02 juin quelques perturbations. Cette situation a dû créer des dommages aux utilisateurs du Port autonome de Lomé.

La direction générale de Togo Terminal présente ses excuses à tous ses partenaires et clients pour les désagréments éventuels que cela a pu occasionner.

La Direction générale remercie les autorités portuaires, le gouvernement et toutes les bonnes volontés qui de près ou de loin ont contribué à la recherche rapide des solutions ayant abouti finalement au retour à la normale dans la soirée de ce dimanche 02 juin 2013.

Encore une fois Merci.

Fait à Lomé le 03 juin 2013
La Direction Générale

Réaménagement dans les dépenses gestion 2013

Grosse coupe dans la Défense, des projets de l'enseignement supérieur et de la santé annulés

Jean Afolabi

Afin de réduire les dépenses de l'Etat et faire face à de nouvelles contraintes, le gouvernement a annoncé, il y a exactement deux semaines, avoir porté des coups de scalpel aux dépenses de matériel des ministères et services (6,03 milliards), à des dépenses communes diverses (2,20 milliards), ainsi qu'à des subventions (6,46 milliards) et d'investissement sur ressources internes (24,40 milliards). Sur le matériel des ministères et services, le coup est porté à la Défense et aux anciens combattants à hauteur de 1,40 milliard. C'est à tout point de vue la plus grosse coupe, bien entendu par rapport à la plus grosse dotation qui est initialement de 15,28 milliards. La Présidence de la République suit à avec 723,45 millions sur une dotation de 9,272 milliards, et le ministère de l'Economie et des finances avec 432,682 millions sur une dotation de 1,871 milliard. D'autres coupes encore significatives viennent du ministère de la Justice (332,655 millions), de celui de la Santé (390,483), de la Communication (325,950 millions) et de l'Enseignement technique (306,071 millions).

Dans le secteur routier, le ministre de l'Economie et des finances est sorti de son bloc opératoire en ponctionnant de moitié les 3 milliards prévus initialement pour les travaux



Adji Otèth Ayassor, Ministre de l'Economie et des finances

de dédoublement de la Route nationale 1 sur le tronçon Golf Club-Adétikopé actuellement en réaménagement. Il a pris aussi 8,250 milliard sur les 22 milliards prévus pour Tandjouaré-Cinkassé. Des 92 milliards retenus sur investissement sur emprunt, seuls 39 milliards seront finalement maintenus pour des travaux d'aménagement et de bitumage. On y compte Dapaong-Borgou, Akatsi-Dzodzé-Noépé, Adagali-Kpélé Govié, la ville de Lomé, ou encore Kanté-Tandjouaré.

Le pire, dans cette démarche, c'est que les 500 millions prévus pour la construction de deux lycées scientifiques à Lomé et à Kara sur

des ressources internes ont été carrément supprimés. C'est également le cas pour la construction d'un amphithéâtre de 1500 places à l'Université de Lomé (610 millions). La construction et l'équipement en mobiliers des salles de cours à l'ENAS de Sokodé (50 millions), la réhabilitation de l'hôpital de Tabligbo (51 millions), ou encore la réhabilitation et la construction des services au CHR de Tsévié (30 millions), la construction des services complémentaires au CHU de Kara (70 millions) et la construction d'un CMS à Kpogan-Agodékè (DRS Maritime) à 50 millions de francs seront annulés. Du moins pour l'instant.

Par rapport à la campagne précédente

Prévision d'une légère hausse de la production céréalière au Togo

Les résultats de la campagne agricole 2012/2013 font état d'une augmentation de la production céréalière brute sur l'ensemble des pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa). Selon les derniers chiffres de mars 2013 publiés par le Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), le niveau de la production céréalière, dans la Zone UEMOA, est évalué à 23.042.000 tonnes pour la campagne agricole 2012/2013, soit une hausse de 24,8% par rapport à la précédente campagne.

Les estimations par pays indiquent une hausse de la production céréalière de 47,4% au Sénégal, de 46,9% au Niger, de 33,6% au Burkina, de 15,5% au Mali, de 15,3% en Guinée-Bissau, de 12,2% au Togo et 4,4% en Côte d'Ivoire. En revanche, une baisse de 0,8% est relevée au Bénin. Comparée à la moyenne des cinq dernières années (2007-2011), la production céréalière est en hausse de 27,0% au niveau global de l'Union.

D'après la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao),

l'activité économique dans les pays de l'UEMOA reste marquée par les effets positifs des résultats satisfaisants enregistrés lors de la campagne agricole 2012/2013. Ainsi, la production industrielle et les activités commerciales ont maintenu leur tendance haussière. Au cours du premier trimestre 2013, l'indicateur synthétique de conjoncture (ISC) montre une progression de l'activité économique dans son ensemble, sous l'impulsion du secteur industriel, du commerce et des services marchands.

Pour le développement des TIC

La Banque mondiale investit dans la connectivité à bande large au Togo

Le Conseil des directeurs exécutifs de la Banque mondiale a approuvé vendredi un financement de 30 millions de dollars (15 milliards de francs Cfa environ) visant à soutenir les efforts le gouvernement togolais pour renforcer la connectivité des télécommunications en élargissant leurs réseaux à fibre optique et introduire des réformes juridiques et réglementaires destinées à stimuler une saine concurrence du secteur privé. Les investissements devraient améliorer l'accès, la qualité et la fiabilité des communications vocales et par Internet, former l'épine dorsale d'un investissement du secteur privé à plus grande échelle dans les technologies de l'information et des communications (TIC) et entraîner une baisse spectaculaire des coûts, comme ce fut le cas dans d'autres pays d'Afrique.

Le projet fait partie de la seconde phase d'un Programme pour une Infrastructure de Communications

Régionale en Afrique occidentale (West Africa Regional Communications Infrastructure Program - WARCIP) de 300 millions de dollars, projet destiné à combler les déficits de connectivité existant entre 16 pays d'Afrique occidentale et le reste du monde. WARCIP tire parti des ressources et du dynamisme du secteur privé par le biais de partenariats novateurs entre secteurs public et privé pour permettre un déploiement rapide de l'infrastructure et de l'expansion des services télécoms. Le programme adopte une approche régionale, ayant pris conscience du fait que l'accès à une connectivité de haute qualité entre pays voisins à des prix compétitifs est capital pour la compétitivité et la fiabilité des réseaux nationaux. Une approche régionale est particulièrement nécessaire pour les pays enclavés d'Afrique occidentale qui dépendent

de leurs voisins côtiers pour l'accès aux réseaux à bande large mondiaux, ainsi que pour les petits pays qui, du fait de leur isolement, peuvent paraître moins attractifs aux investisseurs.

«Nous souhaitons tirer parti de la révolution qui se produit actuellement en Afrique dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications afin de relever les défis du développement auxquels sont confrontés les États d'Afrique occidentale», a déclaré Colin Bruce, directeur de l'intégration régionale à la Banque mondiale. «Des réseaux régionaux à bande large grande capacité fiables rendent possible les communications, le commerce et l'échange de services transfrontaliers. Ils forment la pierre angulaire du développement d'une zone économique régionale moderne en Afrique occidentale».

Vote des élus créant le FADEB

Vers la structuration de l'appui aux communautés de base

suite de la page 3

gouvernementaux nationaux et internationaux, les structures patronales nationales... Il y a également les produits générés par les activités du Fonds, la participation des collectivités locales sous forme de subventions, les dons et legs. Ces ressources sont destinées aux communautés à la base. A ce titre, le Fonds ne peut financer que des projets et des microréalisations initiés par elles. Toutefois, précise la loi, le Fonds peut prélever pour son fonctionnement les sommes qui lui sont nécessaires sur les ressources des guichets dans la limite maximale de dix pour cent (10%).

Les ressources sont structurées autour de trois guichets que sont le guichet de développement communautaire (GDC) pour les activités génératrices de revenus, le guichet d'intervention pour le développement (GID) pour l'amélioration d'infrastructures économiques et sociales comme les infrastructures marchandes, sociales et les pistes, et le guichet de renforcement des capacités (GRC) en vue d'accompagner les groupements communautaires ainsi que d'autres structures appelées à intervenir dans le cadre du Fonds.



Victoire Tomégah-Dogbé, Ministre du Développement à la Base

Trois guichets dont la gestion sera précisée dans un manuel de procédure de gestion administrative, comptable et financière.

Le Fonds est composé d'un conseil de surveillance, d'un conseil d'administration qui implique les collectivités territoriales et d'une direction générale. Le directeur général est l'ordonnateur du budget du Fonds. Il est nommé par décret en conseil des ministres, sur une liste de trois candidats proposés par

le conseil d'administration. Le personnel est, lui, recruté par le directeur général sur appel public à candidature conformément au manuel de procédure de gestion. Le statut du personnel ainsi que la grille des salaires, les avantages et autres émoluments sont fixés par le conseil d'administration et approuvé par arrêté interministériel. La gestion financière du Fonds est soumise au contrôle externe obligatoire, au commissaire aux comptes et à la cour des comptes.

Besoins de liquidités bancaires

Un montant de 77 milliards injectés dans les banques commerciales du Togo cette semaine

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 4 juin 2013, à une injection de liquidités d'un montant de 675,000 milliards de francs Cfa, dont 77,500 milliards dans le circuit bancaire togolais. Cette opération arrive à échéance le 10 juin 2013, indique un communiqué de la Banque centrale. L'opération a enregistré la participation de quarante et un établissements de crédit des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Le taux marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis respectivement à 2,7630% et 2,8134%.

Outre les établissements du Togo, ceux du Bénin s'adjugent 158,000 milliards, suivis de ceux du Burkina Faso avec 137,679 milliards. Les



banques de la Côte d'Ivoire et celles du Sénégal obtiennent respectivement 98,016 milliards et 89,445 milliards. Viennent ensuite le Mali avec 66,100 milliards, le Niger avec 34,450 milliards et la Guinée-Bissau avec 13,810 milliards.

Au cours du mois d'avril 2013, la moyenne des soumissions hebdomadaires sur le marché des adjudications est ressortie à 598,2 milliards, en progression de

61,0 milliards, par rapport au mois de mars 2013. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire a régressé de 13 points de base pour s'établir à 2,81%. Sur le guichet mensuel, le montant mis en adjudication a été maintenu stable à 450 milliards au cours du mois sous revue. Le taux moyen pondéré est ressorti à 2,89%, en baisse de 21 points de base par rapport à la précédente adjudication.

FOOTBALL/ MATCH AMICAL

Les Eperviers se rassurent avant d'affronter les Lions Indomptables du Cameroun dimanche

Le Togo a battu la Guinée Equatoriale 1-0, en match amical disputé mercredi au stade de Bata, dans le cadre des préparatifs de la 4e journée des préliminaires de la Coupe du monde de la FIFA, Brésil 2014.

Prévu pour 17h UTC, c'est finalement à 19h 10 UTC que le match a débuté, la faute à une grosse pluie qui s'est abattue sur le stade de Bata. La pelouse complètement détrempée, il a fallu la mobilisation des agents d'entretien pendant plus d'une heure pour débarrasser le terrain des flaques d'eau. Une image qui rappelle la CAN 2012 et le match Libye vs Zambie.

En toute logique la première partie a énormément pâti de l'état de la pelouse, obligeant les deux sélections à pratiquer un jeu moins incisif où les télécopages et autres des imprécisions rythmaient les va et vient de chaque camp.

De retour des vestiaires, les Togolais plus entreprenants, obtiennent un penalty. Backer Aloënouvo, lancé en profondeur par le goal Baba Tchagouni, part dribbler le goal équato-guinéen qui n'a trouvé meilleure idée que de le mettre à terre. L'arbitre du match Diosdado Nzibi, jusque-là très clément avec les siens, ne pouvait refuser de siffler une faute aussi flagrante, mais évite tout de même de renvoyer au vestiaire son compa-



triot.

Salifou Moustapha n'eut pas beaucoup de peine pour prendre le goal fautif à défaut la 72e. Un but qui a eu le mérite de réveiller le Nzalang mais qui échoue constamment sur une défense togolaise bien en place jusqu'au coup de sifflet final.

Pour les hôtes des Togolais, la défaite est amère avant de jouer, samedi, à Praia le Cap Vert. Pendant que les Eperviers, eux, peuvent envisager avec le moral haut la réception du Cameroun dimanche, pour le compte de la 4e journée des préliminaires de la Coupe du monde de la FIFA, Brésil 2014.

CLASSEMENT FIFA/ JUIN 2013

L'Espagne toujours en tête, le Togo recule d'une place

Les quatre premières places du Classement mondial FIFA/Coca-Cola restent inchangées : l'Espagne est toujours en tête avec une confortable avance sur l'Allemagne, l'Argentine et la Croatie. Pourtant, derrière le carré de tête, quelques changements interviennent au sein du Top 10. La dévalorisation de rencontres passées permet aux Pays-Bas de remonter à la cinquième place aux dépens du Portugal (6ème, moins 1), de la Colombie (7ème, moins 1) et de l'Angleterre (9ème, moins 2).

Plus loin dans le Top 20, la Belgique (12ème, plus 3) et la Bosnie-Herzégovine (15ème, plus 6) attei-

gnent le meilleur classement de leur histoire. Les Belges sont allés s'imposer 4:2 aux États-Unis (28ème, plus 1) fin mai tandis que la Bosnie-Herzégovine est désormais invaincue depuis huit matches. Deux autres équipes, le Mali (23ème, plus 3) et l'Albanie (38ème, plus 5), atteignent également le meilleur classement de leur histoire.

La Coupe des Confédérations de la FIFA, qui débutera sous peu au Brésil, et les prochains matches de qualification pour la Coupe du Monde de la FIFA 2014™ pourraient avoir d'importantes répercussions sur la prochaine édition du Classement

mondial. Le Brésil, qui n'a disputé que des matches amicaux ces deux dernières années, aura l'occasion d'améliorer son classement à l'occasion de cette compétition jouée sur son sol. L'édition actuelle du Classement mondial FIFA/Coca-Cola prend en compte 30 matches amicaux disputés jusqu'au 2 juin dernier. Les résultats des matches de qualification pour la Coupe du Monde 2014 du 4 juin compteront pour la prochaine édition du classement, à l'instar du match amical entre la Guinée Equatoriale et le Togo gagné par les Eperviers 1-0, mercredi à Bata.

Avec fifa.com

FOOTBALL/

Samuel Eto'o définitivement forfait

Alors que les Lions Indomptables doivent affronter le Togo et la RD Congo pour le compte des éliminatoires de la Coupe du monde 2014, Volker Finke va devoir se passer des services de Samuel Eto'o. L'attaquant camerounais s'est blessé avec son club de l'Anzhi. Le staff technique va devoir trouver une solution pour remplacer le capitaine.

La nouvelle redoutée par les supporters des Lions Indomptables est tombée dans la soirée de lundi :

Samuel Eto'o ne prendra pas part aux deux prochaines rencontres du Cameroun face au Togo et à la RD Congo. Passé par la capitale camerounaise comme le stipule le protocole, l'habituel capitaine de l'équipe est venu faire constater sa blessure au staff technique, qui a officialisé son forfait.

Un coup dur pour les Camerounais, qui comptaient sur le retour au premier plan de l'ancien attaquant de Barcelone et de l'Inter Milan.

Absent dimanche lors du match amical face à l'Ukraine (0-0), en raison de la finale de la Coupe de Russie qu'il a disputé samedi face au CSKA Moscou (défaite de l'Anzhi), Eto'o s'est malencontreusement blessé au cours de la partie et souffre au niveau des ischio-jambiers. Une douleur qui l'a poussé à devoir renoncer aux deux prochaines échéances du Cameroun.

COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE
(CENI)
Tél. (00228) 22 53 61 00/22 53 61 02

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

N° 047 /2013/P/CENI

COMMUNIQUE DE LA CENI

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) rappelle toutes les personnes qui possèdent plus d'une carte d'électeur de 2013 qu'elles doivent se rendre impérativement dans la CELI de leur localité pour remettre la ou les cartes supplémentaires au plus tard le dimanche 09 juin 2013. Les cartes d'électeurs supplémentaires remises seront immédiatement détruites devant les intéressés pour éviter toute autre interprétation.

Toutes les personnes concernées par cette situation et qui ne se seraient pas présentées à la CELI de leur localité seront purement et simplement radiées de la liste électorale conformément à l'article 123 du code électoral.

La CENI compte sur la compréhension, l'esprit de responsabilité et le civisme de tous et de chacun.

Fait à Lomé, le 05 JUN 2013

Le Président

Angèle Dola A. AGUIGAH

COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE
(CENI)
Tél. (00228) 22 53 61 00/22 53 61 02

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

N° 048 /2013/P/CENI

COMMUNIQUE DE LA CENI RELATIF

AU DEPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 2013

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance des partis politiques, des regroupements de partis politiques et des groupes de candidats indépendants que le dépôt des dossiers de candidatures pour les élections législatives de 2013 a débuté effectivement le **lundi 03 juin 2013** et se poursuivra jusqu'au **lundi 10 juin 2013 à minuit**.

La CENI rappelle que les dossiers de candidatures sont reçus à son siège tous les jours, y compris le samedi et le dimanche, de 08h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h30, à l'exception du dernier jour de dépôt où il sera organisé une permanence jusqu'à minuit.

Des formulaires de déclaration individuelle de candidatures et des formulaires de transmission de candidatures sont disponibles au Secrétariat de la CENI.

Pour toute information complémentaire, s'adresser au Secrétariat de la CENI sise au Boulevard Eyadema - Cité OUA. Téléphone : 22 53 61 00 / 22 53 61 02.

Fait à Lomé, le 05 JUN 2013

Le Président

Angèle Dola A. AGUIGAH

Société

Ceux qui sont contre les gynécologues hommes

Etonam Sossou

Certaines femmes sont réticentes, quant à aller consulter un gynécologue. Pour leurs maris, il est hors de question. Un homme ne consulte pas et surtout ne touche pas à leurs femmes. Rencontré dans les rues de Lomé, cette future maman explique qu'être consulté par un homme dépend de la religion et de la foi. «Moi, en tant que musulmane, il est hors de question de prendre un homme. J'ai pris une femme en privé qui coûte plus cher, mais qui s'occupera de moi au moment de l'accouchement et donc je suis à 100% sûr que ce soit une femme», assure Mme Richala A., presque à terme. «Mais ça, c'est un choix personnel bien sûr! Eh bien, je pense que l'efficacité n'a rien à voir avec le sexe», explique Sélom D., la trentaine dévolue. Rencontrée au quartier Sagbado, elle estime que les hommes sont généralement plus doux lorsqu'il est question de toucher vaginal lors du suivi de grossesse. «Ils ont peur de faire mal aux femmes ou je ne sais quoi; en tout cas, ils y vont toujours doucement», a-t-elle précisé.

«Pour ma part, c'est hors de question! Trop de pudeur! Après tout, l'Islam interdit de se faire ausculter par un homme. Une femme, c'est mieux!», souligne un vendeur de vêtements importés de la Chine. Rachid S. ne comprend pas pourquoi ce métier est ouvert aux hommes. «Je ne sais pas, mais personnellement, je pense qu'une femme est plus à même de se confier à une femme pour ses problèmes de santé à ce niveau-là! Même sur le plan de la pudeur, c'est bien moins gênant de se montrer et de se confier à une gynéco femme, bien entendue», fait-il savoir. «En dehors de la religion, poses-toi la question de savoir est-ce que ça ne te gêne pas d'écartier les jambes devant un homme qui n'est pas ton mari?», rétorque son voisin. «Moi, si j'ai fait le choix

de prendre une gynéco femme au lieu d'un homme, c'est simplement par pudeur», s'exclame Marie, venue acheter des habits.

Il s'agit d'une question de santé

Toutefois, pour certains hommes, la religion n'a rien à voir avec la santé. «Arrêtons de faire de l'Islam une religion de «pensée mal placée», rétorque un sexagénaire. Avant d'ajouter : «Comment une femme qui a un peu de dignité ose-t-elle écartier les jambes devant un homme autre que son mari... Donc c'est voulu. Elles n'ont qu'à assumer.»

Tout le contraire de ce jeune garçon qui pense qu'un gynéco homme est, à la base, un vicieux. «Je ne me fais même pas d'illusion sur ce genre de personne et son comportement vis-à-vis de sa clientèle féminine. Une femme doit consulter une femme et un homme doit consulter un docteur homme... Aux maris de refuser que leurs femmes consultent un docteur homme qui les oblige à se déshabiller et à se laisser enfoncer des doigts dans leurs parties intimes.» Selon lui, une femme qui se fait violer chez un gynéco homme a une part de responsabilité dans cette situation... Elle doit porter la faute au même titre que l'homme qui a commis l'acte.

«Les gynécologues ne sont-ils pas des produits de notre société comme toutes les autres corporations professionnelles», se demande Guy F., instituteur de son état. Pour lui, autant on trouve des vertueux et des ingrats dans la société, autant on trouvera dans les mêmes proportions des gynécologues intègres et d'autres vicieux; idem pour les enseignants, les ouvriers...

Le plus important, c'est de bien choisir son gynécologue. Personnellement, on ne m'a jamais rapporté de cas où un accoucheur traite de façon dégradante, violente

psychologiquement, voire inhumaine, une accouchée. Ce n'est pas le cas chez certaines accoucheuses : on rapporte des comportements indignes du corps médical et des quolibets classiques comme : «Ne nous tympanise pas maintenant, puisque quand tu concevais cet enfant tu y trouvais du plaisir. Ce qui me pousse à croire qu'au moment de l'accouchement, les hommes sont plus miséricordieux envers les accouchées que les femmes», fait-il savoir.

L'influence de la religion

Dans la religion musulmane, la consultation d'une femme par un gynécologue est formellement interdite. C'est pourquoi, l'Islam forme des gynécologues femmes pour prendre en charge leurs semblables. Car, tout ce que l'Islam recommande est basé sur des fondements clairs. On y trouve des solutions. D'ailleurs, il est souvent raconté que le Prophète Mohamed, un grand conférencier, discutait de tout dans la société musulmane. Et qu'il lui arrivait que les femmes lui posent des questions sur leur vie intime. Et pour ne pas trop entrer dans les détails, le Prophète préférait enseigner à Aïcha, sa femme pour qu'elle puisse, ensuite, expliquer aux autres femmes. D'ailleurs, estime M. Wahid, ce n'est même pas bon pour un homme de consulter la femme d'autrui. Pour lui, l'homme est comme un animal. Son instinct le guide sur des choses parfois pas du tout catholiques.

Le poids de la tradition

Selon certains us et coutumes, une femme ne doit pas se déshabiller devant un étranger, explique une dame. La pauvre a refusé de se faire consulter parce que tout simplement, elle n'a pas eu l'autorisation de son mari. «Je ne peux pas le faire, sans l'aval de mon mari», explique la quadragénaire. elle explique qu'elle a des problèmes au niveau de ses parties intimes et ne peut que s'adresser qu'aux gynécologues des hôpitaux publics. Mais elle a peur. Quant à aller voir une femme dans le privé, elle soulève le problème de moyens. «Dans les cliniques privées, les consultations sont trop chères. Je n'ai pas les moyens», ajoute-t-elle.

C'est de l'ignorance Pour les gynécologues- obstétriciens rencontrés, ils ne sont pas nombreux les hommes qui pensent ainsi. C'est par ignorance que ces derniers se comportent de la sorte, disent-ils. Pour les gynécologues, c'est vrai qu'ils sortent l'argument de la religion, mais cela n'est pas vrai. Il nous arrive, racontent-ils, de rencontrer des hommes qui sont réticents, mais c'est leur femme qui s'impose. Au finish, ils tombent d'accord.

moovforfaits
Communiquez autrement avec nos forfaits jour et weekend!
 Les nouveaux forfaits Moov changent votre façon de communiquer et pas qu'un peu! Avec 3 forfaits inédits, vous avez le choix : Forfaits SMS à 150 F, Forfait JOUR à 300 F et Forfait WEEKEND à 500 F.
 Avec les moovforfaits, vous allez aimer appeler!



Forfait SMS:
 50 SMS à 150 F valables chaque jour.
 Pour activer, tapez *143*53*50#

Forfait JOUR :
 10 min d'appel à 300 F valable de 06h à 17h.
 Pour activer, tapez *143*53*10#

Forfait WEEKEND :
 30 min d'appel à 500 F valable le weekend.
 Pour activer, tapez *143*53*30#

groupe **etisalat**

www.moov.tg Service client : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1166 DE LOTO BENZ DU 29 JUN 2013

Bienvenue à toutes et à tous à ce tirage de Loto BENZ qui porte ce mercredi 05 Juin le N°1168.

C'est à **ATAKPAME, BADOU, NOTSE** et **LOME** que des gagnants de gros lots ont été répertoriés lors du dernier tirage de Loto BENZ.

Ainsi, les opérateurs **2046** et **2213** basés respectivement à **ATAKPAME** et **NOTSE** ont recensé chacun un gagnant d'un lot de 500.000 F CFA.

A **BADOU**, c'est un gros lot de 1.000.000 F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance sur le point de vente **2103**.

A **LOME**, nous avons enregistré un lot de 750.000 F CFA, un gros lot de 1.000.000 et un super gros de 2.500.000 F CFA, gagnés auprès des opérateurs **5800, 3203** et **8637**.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
 BONNE CHANCE A TOUS !**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1168 de LOTO BENZ du mercredi 05 JUN 2013

Numéro de base

09

76

36

33

83



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.